

RESUME : En RDC, l'actualité a été dominée par le sommet de la francophonie avec ses corollaires : les appréciations sur la démocratie et les droits de l'homme dans ce pays ainsi que l'affaire du M23 et ses « soutiens extérieurs ». Sur le premier sujet, la « déclaration forte » du président français, critiquée de manière à peine voilée par le ministre des Affaires étrangères belge ([RDC\\_20](#)), a été également mal reçue par le président congolais qui a affirmé que son pays « n'avait pas de complexes » en cette matière ([RDC\\_25](#)). L'atmosphère entre le président congolais d'une part, le président français et les dirigeants canadiens, qui n'ont pas eu d'entretien avec Joseph Kabila, d'autre part, a été qualifiée de « glaciale », alors que, du côté congolais, le sommet était qualifié de « succès » par le porte-parole du gouvernement et d'échec par un des principaux dirigeants de l'opposition, Vital Kamerhe. La presse avait quant à elle eu des avis divergents sur la « grand messe » de la francophonie, tandis qu'au sein de la société civile, certains estimaient que Joseph Kabila ne sortait pas « renforcé » du sommet. De son côté, l'ICG pointait une diplomatie belge plus complaisante ([RDC\\_13](#)) ([RDC\\_27](#)) ([RDC\\_28](#)). Par ailleurs, le président français a eu un entretien avec l'opposant Etienne Tshisekedi qui s'est déclaré « très satisfait » de la rencontre et certain que le président congolais « serait renversé sous peu » ([RDC\\_24](#)) : les militants de son parti avaient organisé un sit-in dans sa commune de résidence et des manifestations qui tournèrent à l'échauffourée à Kananga et à Lubumbashi ([RDC\\_11](#)) ([RDC\\_12](#)).

Pour ce qui regarde le dossier du M23, à propos duquel le ministre congolais de la Défense a été accusé d'« incompétence notoire » par l'opposition et quelques députés de la majorité ([RDC\\_13\\_1](#)), le sommet a donné lieu à de vives tensions entre le Rwanda qui refusait un passage de la résolution qui évoquait les violations massives des droits de l'homme commises par le mouvement rebelle « et ses soutiens » ([RDC\\_21](#)). Joseph Kabila a fait valoir dans son discours d'ouverture que « toutes les options diplomatiques, politiques et militaires restaient ouvertes » ([RDC\\_22](#)) : il a aussi dénoncé « la guerre injuste imposée par des forces négatives à la solde d'intérêts extérieurs », le président français évoquant de son côté les frontières intangibles de la RDC ([RDC\\_23](#)). En définitive, la résolution finale du sommet appelle le Conseil de sécurité « à des sanctions ciblées contre les responsables des exactions », le Rwanda émettant des réserves sur ce point et rejetant un passage sur la poursuite en justice de ceux qui ont commis des crimes de guerre et crimes contre l'humanité en RDC ([RDC\\_26](#)). On notera que la position rwandaise devient de plus en plus difficile même si, paradoxalement, sa désignation comme membre non-permanent du Conseil de sécurité a été finalement acquise, la RDC s'y étant opposée ([RWA\\_3](#)) : un nouveau rapport du groupe d'experts incrimine l'implication directe du ministre de la Défense rwandais dans le soutien direct au M23, la violation de l'embargo sur les armes à destination de la RDC, la poursuite des recrutements et des exécutions sommaires et l'appui des commerçants rwandais à la rébellion via les exportations de certains produits miniers de la RDC. Selon le rapport, l'Ouganda serait aussi impliqué dans la mutinerie du M23 ([RWA\\_2](#)), bien que son ministre des relations internationales apporte un démenti à cette accusation et se montre critique à l'égard du groupe d'experts ([OUG\\_1](#)).

Sur le terrain, on note des violents affrontements entre les mutins du M23 et les FARDC dans le territoire de Masisi où les FARDC ont réussi à récupérer une localité ([RDC\\_1](#)) ([RDC\\_2](#)). Par ailleurs, l'armée congolaise accuse les mutins d'avoir fait alliance avec les FDLR qui se sont affrontés à elle à la frontière des territoires de Masisi et Rutshuru ([RDC\\_8](#)). De son côté,

le président de la branche politique du M23 menace de reprendre les hostilités si les négociations de n'engagent pas avec les autorités congolaises ([RDC\\_8\\_2](#)). Ailleurs au Nord Kivu, où une ONG dénombre plus de 5.000 viols depuis le début de 2012 ([RDC\\_8\\_1](#)) et où plusieurs officiers des FARDC et de la police ainsi que des militaires ont été condamnés par la cours militaire de Goma pour trafic d'armes et participation à un mouvement insurrectionnel » ([RDC\\_3](#)), six casques bleus ont été blessés suite à un échanges de tirs avec des présumés FDLR à la frontière avec l'Ouganda ([RDC\\_6](#)). Dans le territoire de Lubero, on signale également que les populations fuient depuis plusieurs jours les exactions de deux milices Maï-Maï dont celle du chef de guerre Morgan ([RDC\\_8\\_4](#)). Par ailleurs, on trouvera dans cette livraison quelques exemples illustrant les difficultés de l'armée congolaise à négocier avec les groupes armés du Nord Kivu leur intégration dans les FARDC ([RDC\\_8\\_3](#)).

Au Sud Kivu, où 18 miliciens d'un mouvement armé ont été condamnés par la cours militaire de Bukavu ([RDC\\_4](#)), les FARDC ont capturé une dizaine de miliciens du groupe Maï-Maï Yakutumba en territoire de Fizi ([RDC\\_5](#)), tandis que, dans le territoire de Shabunda, on notera la création d'une dissidence des Maï-Maï Mutomboki ([RDC\\_7](#)). En Province Orientale, le chef de guerre Cobra Matata exige une amnistie pour les crimes qu'il a commis, mais qu'il a peu de chance d'obtenir ([RDC\\_9](#)), tandis que, dans le territoire d'Opala, des militaires sont accusés de viols ([RDC\\_10](#)). Par ailleurs, des miliciens proches du chef de guerre Morgan ont capturé plusieurs villages en territoire de Mambasa en représailles contre l'attaque des FARDC contre Morgan qui avait été blessé lors des affrontements ([RDC\\_10\\_1](#)).

Dans le domaine de la justice, les députés ont examiné les réquisitoires du procureur général demandant la levée de l'immunité parlementaire des députés Roger Lumbala, lequel se trouve en France et réclame la protection de la MONUSCO et du HCR, ainsi que d'Eugène Diomi Ndongala ([RDC\\_19](#)) : ce dernier, inculpé de viol et retrouvé la semaine passée dans un état très affaibli, accuse les services de renseignement de l'avoir enlevé et détenu au secret ([RDC\\_14](#)). Par ailleurs, le procès de Jean-Pierre Bemba a repris avec l'audition d'un cinquième témoin de la défense ([RDC\\_15](#)). En ce qui concerne le procès Chebeya, on trouvera dans cette livraison une interview par RFI du major Mwilambwe, condamné à mort mais en fuite, et qui affirme que l'assassinat du militant Chebeya aurait été ordonné par le Chef de l'Etat, ce que dément totalement le gouvernement qui estime que l'on veut « détruire la crédibilité du président » ([RDC\\_17](#)) ([RDC\\_18](#)). Enfin, on signalera que deux associations saluent la décision du Conseil de l'ordre des avocats de rejeter la demande du procureur de la République qui réclame l'interdiction au bâtonnier national, accusé de collusion avec le M23, d'exercer sa fonction ([RDC\\_16](#)).

Au Rwanda, on signalera que la Cour suprême a rejeté le recours de l'opposante Victoire Ingabire qui contestait la constitutionnalité d'une loi sur l'idéologie du génocide en vertu de laquelle elle risque la prison à vie ([RWA\\_1](#)).